

SMALTO SA

Société anonyme

55 Rue Pierre Charron

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription établi en l'absence de communication du rapport de l'organe compétent

Assemblée générale mixte du 31 mars 2026

(8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions)

SMALTO SA

Société anonyme

55 Rue Pierre Charron

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription établi en l'absence de communication du rapport de l'organe compétent

Assemblée générale mixte du 31 mars 2026

(8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions)

À l'assemblée générale de la société SMALTO SA

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous informons que nous n'avons pas pu effectuer cette mission, le rapport du conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport par le conseil d'administration constitue une violation des dispositions des articles L.225-135 et suivants du code de commerce.

Paris-La Défense, le 30 mars 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Benedicte Sabadie*

Bénédicte SABADIE